



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE Mai 2024

Sommaire

Table des matières

Points principaux.....	2
• Investigations	2
• Opérations	2
• Légal	3
• Média	3
• Management.....	5
• Relations extérieures	6
Conclusion	6



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du PALF et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Points principaux

Le mois de Mai **2024** a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ **10** missions d'investigation effectuées
- ✓ **02** opérations effectuées
- ✓ Recrutement d'investigateurs en cours

Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Sibiti, Pointe Noire et Oyo.

• Investigations

Au cours de ce mois, dix (**10**) missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements de la Cuvette, la Sangha, Pointe Noire, Bouenza, et Brazzaville.

Indicateurs :

Nombre de mission d'investigations menées	10
Investigations ayant abouties à une opération	02

Il faut noter que deux enquêteurs ont travaillé ensemble sur la première opération qui avait pris du temps (du 20 Avril 2024 au 14 Mai 2024). Ce qui justifie la baisse des missions.

• Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	02
Nombre de trafiquants ré arrêtés	00
Nombre de trafiquants arrêtés	04
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

Détails des opérations

Le travail abattu par l'équipe du PALF ce mois-ci a abouti à deux opérations :

1-) Deux présumés trafiquants arrêtés avec 7 pointes d'ivoires, 01 peau de Panthère et un crâne de Gorille à Pointe Noire,

Le Dimanche 05 mai 2024 dans la ville de Pointe Noire, le propriétaire des ivoires saisis avec son complice étaient arrivés au lieu de la transaction à bord d'un taxi de ville avec les ivoires soigneusement camouflés dans des cartons. Le complice et le chauffeur avaient fait des tours dans la zone pour se rassurer qu'il n'y avait pas de dispositif mis en place. Quelques minutes après, ils ont tous été interpellés. D'abord, le taxi man dans la ruelle non loin de son taxi garé en face de la maison ou les deux autres (propriétaire et son complice) ont été arrêtés, a été arrêté et ont tous été conduits au poste de la gendarmerie pour la suite de la procédure. Le lendemain, une perquisition a été organisée dans la maison du propriétaire des ivoires et de son complice et il a été retrouvé dans la maison de ce dernier, un crâne de gorille.



Les deux présumés trafiquants avec les Ivoires et la peau de Panthère

Crâne de Gorille retrouvé dans le domicile du complice

2-) Deux présumés trafiquants arrêtés avec 02 pointes d'ivoire à Brazzaville.

Ce Vendredi 31 mai 2024 dans un hôtel de la place, le premier présumé trafiquant était arrivé sur le lieu de la transaction avec les ivoires camouflés dans un sac. Il a été quelques minutes plus tard été interpellé. Arrivée à la gendarmerie, il a déclaré qu'il n'est qu'un intermédiaire et que celui qui lui avait confié les ivoires serait au travail. Rapidement, une stratégie a été mise en place avec le présumé trafiquant. Il a donné rendez-vous à son second dans une pâtisserie ciblée où il été installé en attendant l'arrivée de son invité qui n'a pas tardé à se présenter. Le complice a été arrêté et tous deux ont été conduits à la gendarmerie pour la suite de la procédure.



Les deux présumés trafiquants avec les deux pointes d'ivoire saisies

• Légal

Neuf (09) missions ont été réalisées par les juristes dont une a conduit à l'interpellation de deux délinquants fauniques dans la ville de Pointe-Noire. Ces missions ont été exécutées dans les départements de la Cuvette, du Niari, de la Lékoumou et à Pointe Noire en ce mois de mai. Pendant ces missions, les juristes ont contribué à la lutte contre la criminalité faunique en appuyant les autorités à l'interpellation des trafiquants des produits fauniques, en effectuant un suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République et des visites geôles dans les établissements pénitentiaires.

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales :		33	
Pièces presse « papier »	Pièces presse internet	Pièces presse télévision	Pièces presse radio
02	22	03	06

Au cours de ce mois de mai 2024, trente-trois (33) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse soit :

- 02 dans la presse écrite : « La Semaine Africaine » et « Horizon Africain » ;
- 22 sur les web sites : groupecongomédias.com ; polelepolelecongo.com ; panoramik-actu.com ; tribune-eco.cg ; lesechos-congobrazza.com ; horizonafricain.com ; geoafriquemedias.over-blog.com ; firstmediac.com et reporter242news.over-blog.com.

Ces pièces ont été diffusées et rediffusées dans les médias audiovisuels, soit :

- 03 sur Télé Congo qui est la chaîne nationale, diffusées et rediffusées non seulement en français mais aussi dans les deux langues nationales, à savoir en kituba et en lingala ;
- 06 ont été diffusées à plusieurs reprises à la Radio Citoyenne des Jeunes et à la Radio Liberté.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- l’annonce de l’audience du 17 mai 2024 au Tribunal de Grande Instance de Sibiti ;
- l’annonce des audiences des 27 et 28 mai 2024 aux TGI de Brazzaville et Sibiti ;
- l’interpellation de deux présumés trafiquants des pointes d’ivoire et peau de panthère à Pointe Noire.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d’informer le public des lois en vigueur portant régime sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images



Article sur le site « Les Echos du Congo Brazzaville ». Sujet : annonce de l’audience du 17 mai au TGI de Sibiti.

la Charte des Nations Unies et qu'il importe de raviver. Le vice-amiral Jean-Dominique Okemba a également souligné les défis posés par la sécurité de l'information, devenue un outil essentiel de gestion dans le nouvel ordre

mondial polycentrique. Il a appelé à une régulation du cyberspace international et propose la création d'un cadre durable pour un climat de confiance par le dialogue et la transparence entre les différents acteurs clés, à investir dans le

DÉLITS FAUNIQUES

Interpellés pour trafic de produits de faune à Pointe-Noire

Des trafiquants présumés ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation d'une peau de panthère et de sept pointes d'ivoire sectionnées en plusieurs morceaux. Ils ont été interpellés le 5 mai, à Tchimbamba, dans le premier arrondissement de Pointe-Noire.

L'interpellation de ces deux présumés délinquants fauniques a été conjointement réalisée par les éléments de la région de gendarmerie de Pointe-Noire et des agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de cette ville, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Ils seront présentés devant le parquet de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, afin de répondre de leurs actes.

Les deux individus interpellés seraient dans un vaste réseau de trafic de produits de faune. L'un aurait ramené la peau de panthère et les pointes d'ivoire du District de Madingo-Nkayes afin de les revendre à Pointe-Noire. Il fournirait des munitions aux chasseurs. Et l'autre aiderait au trafic de ces produits et serait fortement impliqué dans ce business. Par ailleurs,



Les deux indéclicats avec leur butin

un crâne de gorille a été trouvé, exposé dans le salon de sa maison, à l'issue d'une perquisition.

Le commerce illégal des produits de faune conduisant à l'extinction des espèces animales sauvages, l'éléphant, la panthère et le gorille sont parmi les espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo. Celle-ci condamne la détention, la circulation et la commercialisation des espèces protégées. La possession de tout ou partie d'une espèce défendue est aussi strictement interdite.

Tout contrevenant à la loi encourt des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende dont le plafond est de 5 millions de F.CFA suivant la loi.

«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique», dispose l'article 27 de cette loi sur la faune et les aires protégées.

Pour rappel, le 3 avril dernier à Oyo, dans le département de la Cuvette, deux présumés trafiquants ont été interpellés en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère et d'un sac d'écailles de pangolin géant. Le procès portant sur cette affaire est en cours au Tribunal de Grande Instance d'Oyo. V.M.

LA MINUTE NECRO

Mesdames, Me

La Direction Générale des Eaux et Forêts a annoncé le décès de son collègue, le Chef de son Collège et de la Trésorerie à Paris (FRANCE) La veillée se tient au Madika/Ouenzé.

Le programme des ob

- 17H50-Arrivée de Vol AF0754
- 18H30-Départ de Brazzaville
- 16H00-Lavée de c et départ pour le
- 18H00-Récueillir Ouenzé
- 09H00-Office Rali Ouenzé
- 11H00-Départ pou Ayons tous u

PAGE 16 - LA SEMAINE AFRICAINE N°4230 DU VENDREDI 17 MAI 2024

Article dans le journal « La Semaine Africaine », sujet : interpellation de deux présumés trafiquants d'ivoire et peau de panthère à Pointe Noire.

groupecongomedia.com/quatre-presumes-delinquants-fauniques-vont-comparaitre-a-brazzaville-et-pointe-noire/

QUATRE PRESUMES DELINQUANTS FAUNIQUES VONT COMPARAITRE A BRAZZAVILLE ET POINTE NOIRE.

Publié le 24 mai 2024 à 10h03



Deux audiences dont une au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville et l'autre à Pointe Noire sont respectivement prévues pour ces 27 et 28 mai. Elles portent toutes sur les affaires liées à la délinquance faunique.

La première affaire implique deux individus. L'un des deux avait été interpellé par les agents des Eaux et Forêts en collaboration avec les éléments de la police, le 11 octobre 2021 à Brazzaville. Ce dernier avait été pris à la suite de la découverte, au poste de contrôle de Mbooumbé-Léfini, d'une glacière contenant cinq morceaux d'ivoire et trois (03) queues d'éléphants dans un véhicule en provenance de Makoua. L'autre présumé trafiquant serait l'exnéoconducteur de ce colis. Cet individu avait été rattrapé par la

PROPOSITION DE CRÉATION D'UN BLOG PERSONNEL SUR WORDPRESS

Préparez votre blog en toute simplicité

www.mesdames.com

ACTUALITÉ

2ÈME ÉDITION DES JOURNÉES PÉTROLE: LE CABINET EN PARTENERS ET CONSEILS PRÉSENTE L'ÉVÉNEMENT PRÉVU À DUBAI

CONGO-SANTE: L'ÉQUIPE MÉDICALE CHENONDE FAIT UN DON À L'HÔPITAL DE SANTE SINO-CONGOLAISE

SANTÉ: LE CONGO SE DOTE D'UN NOUVEAU MÉDICAMENT

Article sur le site groupecongomedia.com, sujet : annonce des audiences des 27 et 28 mai aux TGI de Brazzaville et Pointe Noire.

Management

Recrutement et tests pour le mois de mai 2024

Postes / Candidatures	INVESTIGATEURS	JURISTES	CHARGÉS MEDIA	Responsable Administratif et Financier	Assistant Administratif et Financier	TOTAL
RECUS	13	-	-	-	-	13
INTERVIEWES	3	-	-	-	-	3
TESTES	-	2	-	-	-	2

NB : Les dossiers des investigateurs ont été reçus en Avril 2024. Six ont été sélectionnés pour l'interview dont trois reçus le 30 Mai 2024 et les trois autres sont prévus pour être reçus en Juin 2024.

Les deux juristes continuent le volontariat.

- Départ en congé du Juriste et assistant à la Coordination
- Renforcement de capacité des enquêteurs
- Communication faite à l'équipe sur le « Feedback »
- Interview faite à trois postulants enquêteurs
- Fixation des objectifs mensuels de chaque département
- Séance de motivation et d'activisme avec l'équipe
- Discussion en cours pour la formation du personnel en self defence
- Discussion en cours pour la formation du personnel en premier secours avec la croix Rouge Congolaise

• Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		09	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
02	0	0	07

Quelques rencontres et échanges téléphoniques ont été effectués par la coordination et les juristes au cours de ce mois de Mai 2024. Il s'agit de :

- Rencontre et échanges avec le Directeur Général des Eaux et Forêts
- Rencontre et échanges avec la Directrice de Renatura
- Rencontre et échanges avec l'équipe de Jane Godall
- Rencontre et échanges avec le Directeur du Parc Conkouati - Douli
- Rencontre et échanges avec les Commandants de Région de Pointe Noire
- Rencontre et échanges avec les Directeurs Départementaux de l'Economie Forestière de Pointe Noire et de Kouilou
- Rencontre avec le Procureur Adjoint près le TGI de Pointe Noire
- Rencontre et échanges avec le Commandant de Région de Brazzaville et le commandant de la section de Recherches Judiciaires

Conclusion

Le travail abattu par l'équipe au cours de ce mois de Mai 2024 a porté des fruits et a vu quatre présumés trafiquants interpellés.